

salle d'armes Louis-Foulon
gymnase Georges-Pompidou



contact :
secretariat@escrime-vincennes.fr

**142 rue de Fontenay
94300 Vincennes**

www.escrime-vincennes.fr

**téléphone gymnase :
01 53 66 91 44**

Vincennes, le 09 décembre 2015

**Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Cher Maître,**

Le Cercle d'escrime de Vincennes vous invite aux Challenge et tournois qu'il organisera :

Le dimanche 11 janvier 2015	36° Challenge International Jean-Clouet - Epée	Seniors Messieurs
Le dimanche 11 janvier 2015	14° Tournoi du Donjon – Epée	Seniors Dames

DE NOMBREUX LOTS A GAGNER POUR CES TOURNOIS

**avec cette année un prix spécial
récompensant la « belle escrime »
chez les participants du Challenge Jean-Clouet**

Règlements complets et renseignements disponibles :

Par internet	http://www.escrime-vincennes.fr/?page_id=89
Par courrier	CERCLE D'ESCRIME DE VINCENNES 142 rue de Fontenay 94300 VINCENNES (France)
Contacts	secretariat@escrime-vincennes.fr

Un service de restauration rapide vous sera proposé. Il vous sera possible de réserver votre déjeuner au moment de l'inscription en achetant un ticket-repas. La présentation du ticket-repas au bar permettra de minimiser le temps d'attente lors de votre pause.

Espérant la participation de vos tireurs, veuillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Cher Maître, l'expression de nos sentiments sportifs les meilleurs.

**Jean-Marie Chapaveire
Président du CEV**



CHALLENGE & TOURNOIS d'ESCRIME 2015

Dimanche 11 janvier 2015

Challenge Jean-Clouet
Seniors Messieurs

Tournoi du Donjon
Seniors Dames

Finales prévues vers 18h00

Ces compétitions se dérouleront :

le 11 janvier 2015,

au

**Gymnase du Parc du Château
26 rue des Vignerons
94300 VINCENNES**

☎ 06 16 22 83 52 - Président – Jean-Marie Chapaveire
☎ Secrétaire – Caroline Ruhlmann

Note : Un plan vous est donné en dernière page pour l'accès au gymnase du Parc du Château



RÈGLEMENT POUR LES COMPÉTITIONS

ARTICLE 1

Le Cercle d'escrime de Vincennes organise des épreuves individuelles d'épée féminine et masculine, ouvertes aux escrimeuses et escrimeurs français et étrangers titulaires de la licence FFE ou FIE pour l'année en cours.

ARTICLE 2

Ces épreuves se dérouleront suivant les règlements FFE applicables.

ARTICLE 3

Le Challenge Jean-Clouet dure 5 ans. Un nouveau trophée sera mis en jeu en 2015. Le trophée sera attribué définitivement à l'épéiste ayant remporté le plus grand nombre de victoires durant les cinq années 2015 – 2016 – 2017 – 2018 - 2019. Dans le cas de 5 vainqueurs différents, un barrage au plus haut niveau sera effectué (poule de 5 tireurs en 5 touches durant 3 mn - classement à l'indice).

ARTICLE 4

Formule des épreuves Seniors :

- 1 à 2 tours de poules ; classement à l'indice sur les deux tours ;
- tableau : élimination directe sans repêchage
- match : 15 touches en 3 x 3 mn avec période d'arrêt de 1 mn.

L'organisation se réserve le droit de modifier les formules si nécessaire pour permettre le bon déroulement de l'épreuve.

ARTICLE 5

Toute contestation sera tranchée par le directoire technique constitué au jour de l'épreuve.

ARTICLE 6

Les inscriptions se font en ligne sur le site de la FFE :

- Avant le jeudi 8 janvier 2013 pour les Seniors Dames/Messieurs.
- Avant le jeudi 15 janvier 2015 pour les Vétérans Dames/Messieurs ;

ARTICLE 7

Le droit d'engagement est fixé à **12 €**

Les tireurs étrangers participant au Challenge Jean-Clouet et présentant leur licence nationale en seront exonérés.

Les droits d'engagement des tireurs pré-inscrits et absents le jour de la compétition seront facturés à leur club d'appartenance.

ARTICLE 8

Pour le bon déroulement de l'épreuve Sénior-Messieurs, les clubs engageant au moins 4 tireurs doivent fournir obligatoirement des arbitres. Ces derniers seront indemnisés.

ARTICLE 9 : HORAIRES

Tournoi du Donjon

- Inscription : 10 h 30
- Scratch : 11 h 00

Challenge Jean-Clouet

- Inscription : 8 h 30
- Scratch : 9 h 00

ARTICLE 10

L'établissement « Planète Escrime » assurera la maintenance technique des installations le 11 janvier 2013.

ARTICLE 11

Le Cercle d'escrime de Vincennes peut être amené à prendre des photos ou filmer certains moments de la compétition. Les participants sont réputés, sauf avis contraire explicitement signalé, donner leur autorisation à la diffusion de leur image par le Cercle d'escrime de Vincennes.

ARTICLE 12

Les participants sont invités à respecter les règles d'accès aux pistes annexées au règlement.

ARTICLE 13

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, vol ou perte pouvant survenir aux participants et aux spectateurs.

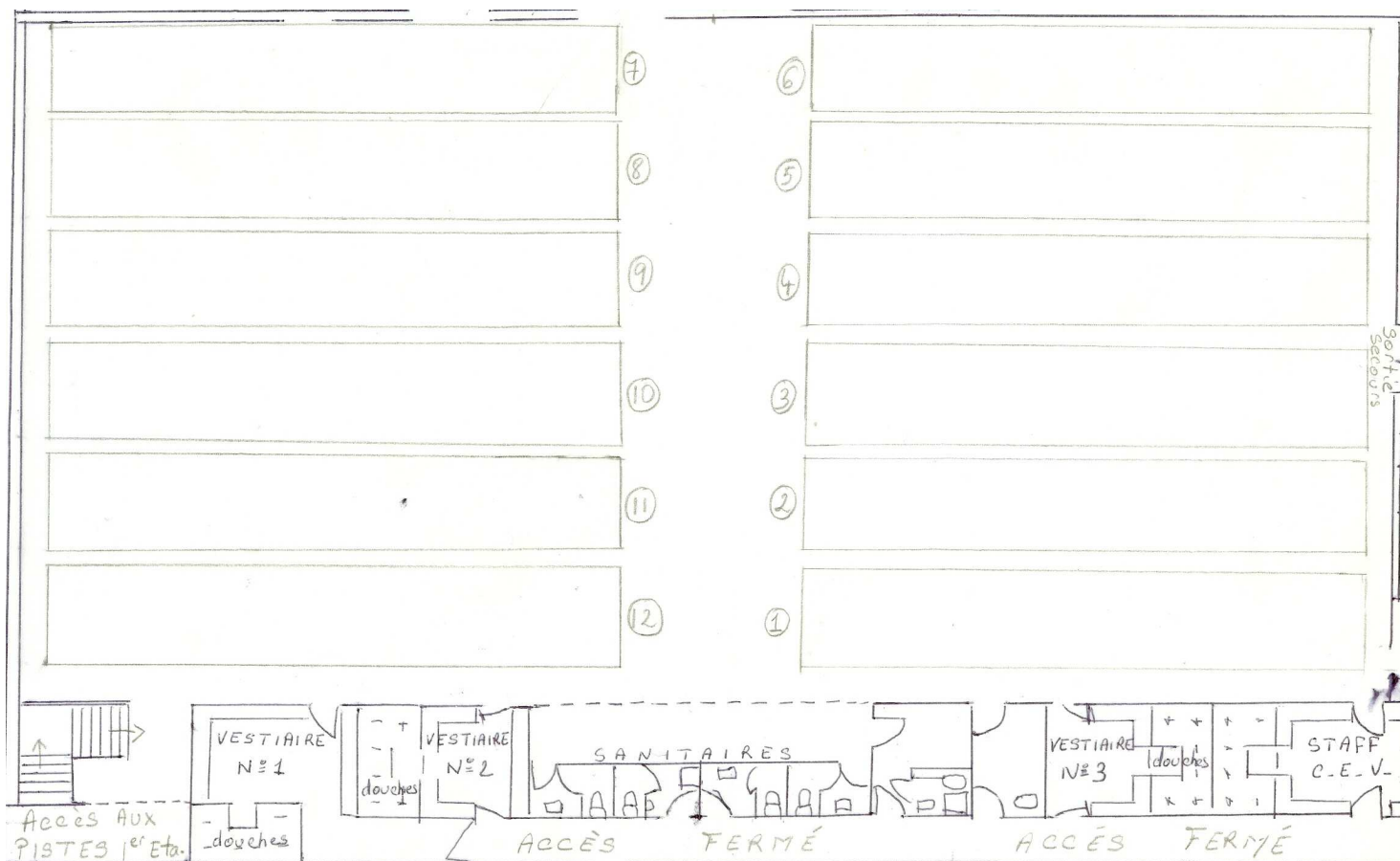
La tenue des participants doit être réglementaire en répondant aux normes FFE en vigueur au moment de la compétition.

ARTICLE 14

Le fait de s'engager, implique l'acceptation du présent règlement et des dispositions qui en découlent.



Accès aux pistes gymnase du Parc du château



Les tireurs accèdent aux vestiaires en passant par les tribunes du gymnase, et ce avant le début des compétitions.

Les tireurs ont la possibilité de laisser leurs affaires dans les vestiaires qui seront fermés à clef côté « couloir », et uniquement accessibles par les pistes.

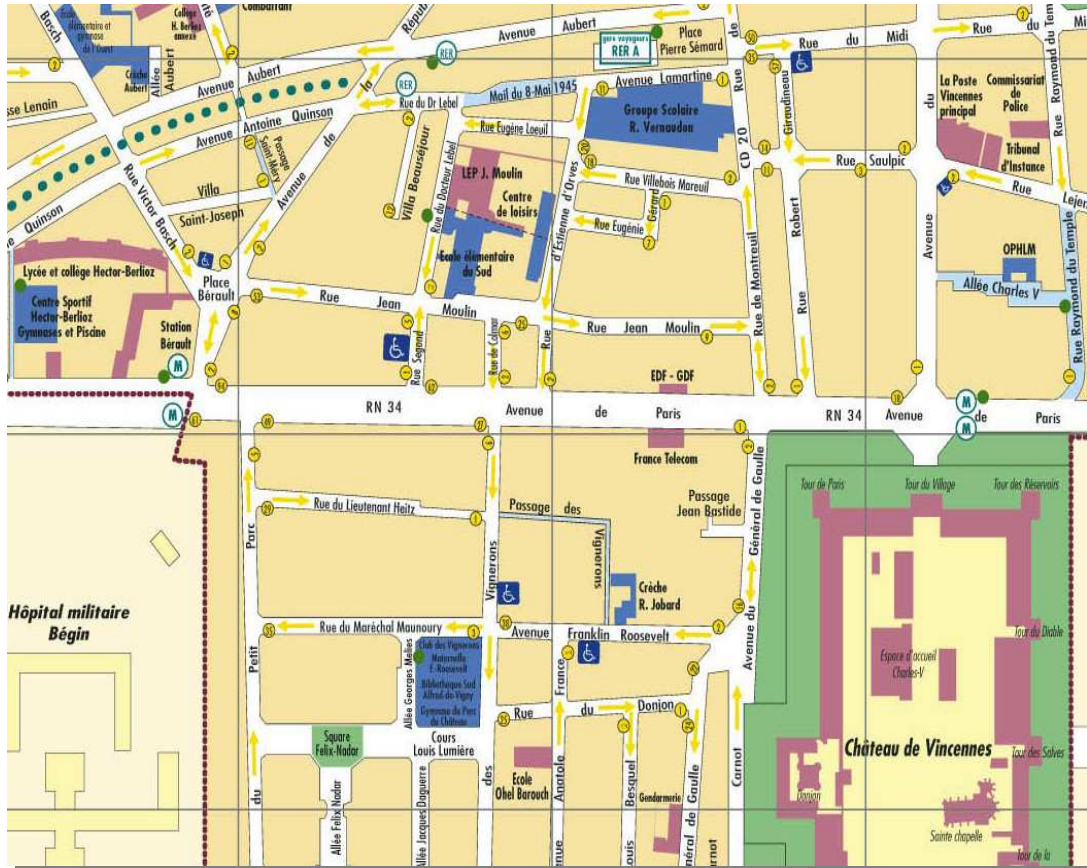
Ne seront acceptés sur les pistes que les tireurs appelés au micro par le directeur technique de la compétition.

Toutes les personnes ne devant pas tirer, ne pourront pas accéder aux pistes pendant la compétition.

Le temps de la rencontre, ne sont acceptés sur le bord de la piste, que les armes, une bouteille d'eau ou autre, une serviette éponge, ainsi que le petit matériel nécessaire à la réparation des armes.



Plans d'accès



Gymnase du Parc du Château
26 rue des Vignerons - VINCENNES